

2017

Période de perception du 1er avril au 31 octobre

Catégories	Tarif par personne et par jour à reverser à la Commune	Surtaxe Départementale 10 %	TOTAL à encaisser par l'hôtelier ou le logeur
<ul style="list-style-type: none"> - Hôtel de tourisme 4 et 5 étoiles - Résidences de tourisme 4 5 étoiles - Meublés tourisme 4 & 5 étoiles - Tous autres établissements de caractéristiques équivalentes 	1,50 €	0,15 €	1,65 €
<ul style="list-style-type: none"> - Hôtels de tourisme 3 étoiles - Résidences de tourisme 3 étoiles - Meublés de tourisme 3 étoiles - Tous autres établissements de caractéristiques équivalentes - villas avec piscine et équipement de grand confort 	1,00 €	0,10 €	1,10 €
<ul style="list-style-type: none"> - Hôtel de tourisme 2 étoiles - Résidences de tourisme 2 étoiles - Meublés de tourisme 2 étoiles - Villages de vacances de catégorie grand confort - Tous autres établissements de caractéristiques équivalentes 	0,90 €	0,09 €	0,99 €
<ul style="list-style-type: none"> - Hôtel de tourisme 1 étoile - Résidences de tourisme 1 étoile - Meublés de tourisme 1 étoile - Villages de vacances de catégorie confort - Tous autres établissements de caractéristiques équivalentes 	0,75 €	0,08 €	0,83 €
<ul style="list-style-type: none"> - Hôtel de tourisme classé sans étoile - Meublés de 4ème catégorie - Parcs résidentiels de loisirs - Tous autres établissements de caractéristiques équivalentes 	0,40 €	0,04 €	0,44 €
<ul style="list-style-type: none"> - Terrains de campings et de caravanage classés en 3 & 4 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes ou dans une catégorie similaire ou supérieure 	0,55 €	0,06 €	0,61 €
<ul style="list-style-type: none"> - Terrains de campings et de caravanage classés en 1 & 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes ou dans une catégorie similaire - Ports de plaisance - Tous autres établissements de caractéristiques équivalentes 	0,20 €	0,02 €	0,22 €